Julius Bär

Document d'informations clés pour l'investisseur (DICI)

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit	**SHORT MINI FUTURE ON SANDOZ GROUP AG**
Identificateurs de produit	Code ISIN : CH1622969348; Valeur : 162296934 ; Symbole: LSJTJB
Initiateur PRIIP	Banque Julius Baer & Cie SA, Zurich ("Julius Baer") (https://derivatives.juliusbaer.com/en/home) Appelez le +41 (0) 58 888 8181 pour plus d'informations. L'initiateur PRIIP fait partie du Julius Baer Group.
Autorité compétente de l'initiateur PRIIP	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) - La FINMA n'est pas considérée comme une autorité de surveillance compétente au sens du Règlement UE 1286/2014 sur les documents d'information clés concernant les produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance, la Suisse ne faisant pas partie de l'UE.
Date et heure de production	12 novembre 2026 09:37:46 Heure d'Europe centrale

VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE.

1. En quoi consiste ce produit ?

Type : Billets régis par le droit suisse.

Durée: La durée de ce produit se termine à la Date de Remboursement Final, sauf si le produit a déjà été résilié ou remboursé.

Objectifs : Les « Short Mini Futures » sont des produits à effet de levier avec règlement en nominal qui permettent à leur détenteur de bénéficier, avec un effet de levier, d'une baisse de la valeur du sous-jacent. Les produits étant par essence soumis à un effet de levier, un faible montant investi peut générer des rendements plus élevés mais également des pertes plus conséquentes que ceux reflétés dans les gains et pertes respectifs de la valeur du sous-jacent.

Les produits n'ont pas d'échéance fixe. Toutefois, sous réserve de remboursement, rachat ou annulation antérieur, et tant qu'aucun Événement de vente stop ne s'est produit, l'initiateur peut, à tout moment, exercer son droit de rembourser tous les produits en circulation, selon le cas, et le détenteur d'un tel produit peut exercer son droit d'exiger de l'émetteur qu'il rembourse ces produits au Montant de remboursement final à la Date de remboursement final applicable.

La survenance d'un Événement de vente stop déclenchera le remboursement anticipé des produits. Un événement de vente stop se produit si le niveau pertinent à un moment donné est égal ou supérieur au Niveau de vente stop. Dans un tel cas, l'initiateur rachètera chaque produit à la Date de remboursement de vente stop au Montant de du remboursement de vente stop.

Émetteur de l'option d'achat : Sous réserve de remboursement, rachat ou annulation antérieur, et tant qu'aucun Événement de vente stop ne s'est produit, lors de tout Jour ouvrable boursier à partir de la Date d'émission/Date de paiement, l'initiateur peut exercer son droit de rembourser les produits, en totalité mais pas en partie, à la Date de remboursement final applicable au Montant de remboursement final applicable.

Détenteur de l'option de vente : Sous réserve de remboursement, rachat ou annulation antérieur et tant qu'aucun Événement de vente stop ne s'est produit, le Détenteur de tout produit peut exercer, le dernier jour de négociation du mois sous réserve d'un préavis d'un mois, son droit d'exiger de l'initiateur qu'il rembourse ce produit à la Date de remboursement final applicable au Montant du remboursement final en remettant un Avis de levée à l'Agent payeur au Bureau spécifié, lors de tout Jour ouvrable boursier à partir de la Date d'émission/Date de paiement.

Marché secondaire : Il se peut que les produits n'aient pas de marché de négociation établi au moment de leur émission et qu'un tel marché ne se développe jamais. Si un marché se développe, il se peut qu'il ne soit pas liquide. Par conséquent, vous pourriez ne pas être en mesure de vendre vos Produits facilement ou à des prix raisonnablement acceptables pour vous. Dans des circonstances de marché normales, l'initiateur s'efforcera d'offrir un marché secondaire aux produits mais n'y est nullement tenu. À votre demande, l'initiateur s'efforcera de fournir des prix d'offre/de soumission pour les produits, selon les conditions réelles du marché. Il y aura une différence tarifaire entre les cours acheteur et vendeur (le spread).

Remboursement De Vente STOP : Si un Évènement de vente stop s'est produit, vous recevrez un montant en espèces égal à la partie supérieure de

(a) zéro (0); ou

(b) le Niveau de financement de vente stop moins le Niveau de référence de vente stop, divisé par le Ratio.

Remboursement final : Sous réserve de remboursement, rachat ou annulation antérieur, lors du Remboursement final du produit à la Date de remboursement final, vous recevrez un montant en espèces égal à la partie supérieure de

(a) zéro (0); ou

(b) le niveau de financement final moins le niveau final, divisé par le ratio.

Les conditions du produit stipulent par ailleurs que, en cas de survenue d'événements extraordinaires, des ajustements pourront être apportés au produit et que Julius Baer peut résilier le produit de manière anticipée. Ces événements sont spécifiés dans les conditions du produit et concernent principalement les sous-jacents, le produit et l'initiateur du produit. Par conséquent, les investisseurs doivent être prêts à subir une perte partielle ou totale de leurs investissements.

Devise d'émission	CHF
Devise d'exercice	CHF
Prix d'émission	CHF 0,386
Volume d'Émission	10 000 000 Produits (CHF 3 860 000, peut être augmenté/diminué à tout moment)
Date de lancement	12 novembre 2026
Date d'émission	13 novembre 2026
Niveau de financement	Désigne la partie du sous-jacent (par exemple, un indice, une action, une matière première) qui est financée par l'initiateur en tenant compte du prix du sous-jacent, de l'écart de financement, des taux en vigueur sur le marché monétaire, du produit net (par exemple, les dividendes et le facteur d'imposition correspondant).
Niveau de financement final	le niveau de financement à la date de valorisation.
Écart de financement	3,5% (max. 10%)
Niveau de vente stop	pour tout jour d'un mois, le produit du Niveau de Financement de ce jour et de la différence entre 100 % et le Tampon de vente stop de ce jour.
Tampon de vente stop	2,5% (max. 15%)
Événement de vente stop	si le Niveau à tout moment lors de tout Jour ouvrable boursier après la Date de Lancement est égal ou supérieur au niveau de vente stop pour ce Jour ouvrable boursier.
Niveau de référence de vente stop	le niveau lors de la survenance d'un Événement de vente stop
Niveau de financement de vente stop	en cas de survenance d'un Événement de vente stop, le Niveau de financement à la date de cet Événement de vente stop.
Date de remboursement de vente stop	3 Jours ouvrables après la date à laquelle le niveau à n'importe quel moment d'un Jour ouvrable boursier après la Date de lancement est égal ou supérieur au Niveau de vente stop
Date de remboursement final	la date qui se situe 2 Jours ouvrables après la Date de valorisation, étant la date à laquelle le Montant de Remboursement final sera payé au titulaire de celui-ci
Date de valorisation	la date la plus proche du Jour ouvrable boursier au cours duquel l'option d'achat de l'émetteur ou l'option de vente du titulaire est exercée.
Type de règlement	Règlement en nominal
Niveau final	Le niveau à l'Heure de valorisation à la Date de valorisation sur la Bourse de valeurs associée
Bureau identifié	Banque Julius Baer & Cie SA, Zurich, Suisse
Agent payeur/ Agent d'exercice	Banque Julius Baer & Co. Ltd., Zurich et l'un quelconque de ses agents ou autre personne agissant

pour le compte dudit Agent payeur ainsi que tout successeur éventuel désigné par l'initiateur.

Avis de levée de l'option En ce qui concerne tout produit, une communication sous une forme jugée satisfaisante par la Banque Julius Baer & Co. Ltd, Zurich et tout agent ou autre personne agissant au nom de l'initiateur et de son successeur désigné par l'initiateur, exerçant l'Option de vente au porteur à l'égard de ce produit.

SOUS-JACENT

Nom	Code ISIN	Heure de valorisation	Niveau initial	Niveau de financement initial	Niveau de vente stop initial	Ratio
Sandoz Group AG	CH1243598427	Heure de clôture anticipée	CHF 86,48	CHF 89,5648	CHF 87,6907	8:1

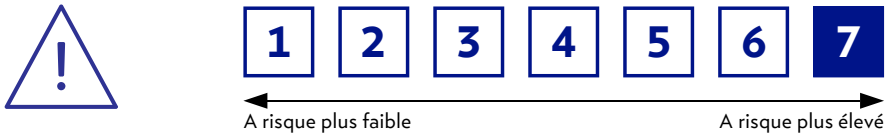
INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS

Le produit est destiné à être proposé aux investisseurs particuliers qui remplissent l'ensemble des critères ci-dessous:

- Avoir des connaissances et une expérience suffisantes et une compréhension approfondie du produit, de son marché et de ses risques spécifiques, soit indépendamment soit par le biais de conseils professionnels;
- Être en mesure de supporter, le cas échéant, la perte totale de son investissement;
- Viser un horizon d'investissement à court terme;
- Poursuivre une stratégie d'optimisation du capital, d'effet de levier à des fins d'investissement directionnel, d'arbitrage ou de couverture;
- Être prêt à accepter, en vue d'atteindre des rendements potentiels, un niveau de risque conforme à l'indicateur de risque sommaire présenté ci-dessous.

2. QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEURS DE RISQUE



L'indicateur de risque se fonde sur l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant 1 (un) jour. Le risque réel peut varier considérablement si vous optez pour une sortie anticipée, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous risquez de ne pas pouvoir vendre votre produit facilement, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de Julius Baer de vous payer.

Julius Baer a classé ce produit dans la classe de risque 7 sur 7, qui est la classe de risque la plus élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la capacité de Julius Baer à vous payer en soit affectée.

Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce produit, vous serez exposé au risque de change, de sorte que le rendement final que vous obtiendrez dépend du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur décrit ci-dessus.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché futurs, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Si Julius Baer n'est pas en mesure de vous payer votre dû, vous pourriez perdre l'intégralité de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Il est impossible de prévoir avec précision l'évolution du marché à l'avenir. Les scénarios présentés ne sont qu'une indication de certains des résultats possibles d'après les rendements récents. Les rendements réels pourraient être inférieurs.

Exemple d'investissement: CHF 10 000		**Période de référence 1 jour civil**
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Tensions (le produit est résilié après 12 novembre 2026)	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** Rendement en pourcentage (non annualisé) sur le montant nominal	**CHF 10 000,00** 0,00%
Défavorable (le produit est résilié après 12 novembre 2026)	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** Rendement en pourcentage (non annualisé) sur le montant nominal	**CHF 10 000,00** 0,00%
Intermédiaire (le produit est résilié après 12 novembre 2026)	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** Rendement en pourcentage (non annualisé) sur le montant nominal	**CHF 10 000,00** 0,00%
Favorable (le produit est résilié après 12 novembre 2026)	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts** Rendement en pourcentage (non annualisé) sur le montant nominal	**CHF 10 000,00** 0,00%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.
Les scénarios ci-dessus sont des résultats possibles qui ont été calculés sur la base de simulations. En cas de remboursement anticipé, la simulation suppose qu'aucun réinvestissement n'est effectué.

Si vous sortez de l'investissement avant la fin de période de détention recommandée, aucune garantie ne vous est donnée et pourriez subir des coûts supplémentaires.

3. QUE SE PASSE-T-IL SI JULIUS BAER N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Vous êtes exposé au risque que Julius Baer ne soit pas en mesure de remplir ses obligations en lien avec le produit, par exemple en cas de faillite ou d'une directive officielle de résolution. Cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la valeur du produit et pourrait vous amener à subir d'importantes pertes sur le produit. Le produit n'est pas un dépôt et n'est donc pas couvert par un mécanisme de garantie des dépôts.

4. QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- Vous récupéreriez le montant investi (0 % de rendement annuel).
- CHF 10 000 sont investis

	Si vous encaissez à la fin de la période de référence (1 jour civil)
Coûts totaux	CHF 0

Incidence des coûts (*)	0,0%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement soit de 0,00% avant déduction des coûts et de 0,00% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		**1 calendar day**
Coûts d'entrée	L'incidence des coûts déjà inclus dans le prix	CHF 0
Coûts de sortie	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance	CHF 0
Coûts récurrents		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	l'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements	CHF 0
Coûts de transaction		-

5. Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée: 1 (un) jour calendaire (période de référence)
La nature du produit ne permet pas de recommander une période de détention. En raison de son effet de levier, le produit réagit aux moindres mouvements de prix du sous-jacent, ce qui entraîne des pertes ou des profits dans des délais imprévisibles. Toute recommandation concernant la période de détention serait une information trompeuse pour un investisseur spéculatif. Pour les investisseurs achetant le produit à des fins de couverture, la période de détention dépend de l'horizon de couverture de l'investisseur individuel.

Le désinvestissement ne peut se faire qu'en vendant le produit soit par le biais d'une bourse de valeurs (si le produit est coté en bourse) soit hors bourse, lorsqu'une offre existe pour un tel produit. Aucun frais ni aucune pénalité ne seront facturés par Julius Baer pour une telle transaction, cependant une commission d'exécution pourrait être facturée par votre courtier le cas échéant. Une sortie anticipée ne présente pas de risque puisque le produit n'a pas de date de fin prédéfinie.

Dans des conditions de marché volatiles ou inhabituelles, ou en cas de perturbations techniques, la vente du produit peut être temporairement entravée ou suspendue et peut ne pas être possible du tout.

6. Comment puis-je introduire une réclamation ?

Les plaintes concernant la conduite de la personne qui conseille ou vend le produit peuvent être soumises directement à cette personne ou à ses superviseurs. Les plaintes concernant le produit ou la conduite de l'initiateur de ce produit peuvent être formulées par écrit à l'adresse suivante : Banque Julius Baer & Cie SA, Hohlstrasse 604/606, P.O. BP, 8010 Zurich, Suisse et par e-mail à : derivatives@juliusbaer.com ou via le site web suivant : https://derivatives.juliusbaer.com/en/home.

7. Autres informations utiles

Les renseignements contenus dans le présent Document d'information clé ne constituent pas une recommandation de souscription du produit et ne sauraient se substituer à une consultation individuelle avec votre banque ou votre conseiller.

Toute documentation complémentaire relative au produit, en particulier la documentation relative au programme d'émission, les compléments éventuels et les conditions du produit sont disponibles gratuitement auprès de la Banque Julius Baer & Co. Ltd Hohlstrasse 604/606, P.O. Box, 8010 Zurich, Suisse (https://derivatives.juliusbaer.com/en/home).

Les scénarios de performance présentés dans le présent Document d'information clés des investisseurs (« DICI ») sont basés sur une méthodologie, telle que définie dans le Règlement UE 1286/2014 sur les Documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance (PRIIPs), et ses règlements complémentaires. La conformité à la méthode de calcul prescrite peut entraîner des scénarios de performances et des valeurs de rendement irréalistes pour un certain nombre de produits.